

**Approbation du PV du CSE du 17 janvier 2019 et du CSE extraordinaire du 28 janvier** approbation unanime, PV à lire sur le site [www.ceamdm.com](http://www.ceamdm.com). Pour rappel il s'agit de la seule source fiable d'information sur ce qui est débattu et décidé en CSE.

**Consultation sur la création d'une direction Marketing Communication: vote de l'avis du CSE (sous réserve)** le CSE vote à l'unanimité un avis (présent sur le site [www.ceamdm.com](http://www.ceamdm.com)) La DG devrait répondre aux vœux des élus le mois prochain afin de clôturer la procédure de consultation.

**Consultation sur licenciement pour inaptitude sans reclassement possible** en raison de son état de santé, une salariée de l'Indemnisation ne peut reprendre son poste. Son licenciement est approuvé par le CSE à la majorité.

**Point d'information Oxygène et Oxy-Indem** le responsable DSIAM détaille les prochaines étapes d'ici la migration prod au 1<sup>er</sup> avril et l'avancement pour l'indemnisation qui basculera en novembre.

**Point d'information sur les mesures déployées à l'indemnisation** selon la DGA le stock de retard diminue un peu, les embauches prévues suivent leur cours, plusieurs mobilités internes sont annoncées, des mesures de rattrapages sont prises selon volontariat. Le CSE relève que travailler en heures supplémentaires peut être difficile pour un personnel en majorité fatigué par de longues périodes de sous effectif. Le plan d'actions engagé par la QVT va démarrer en mars.

Concernant le réaménagement des espaces de travail : l'inspection du travail estime qu'il s'agit d'un projet suffisamment important (plusieurs services et plus de 100 salariés impactés) qui nécessite la consultation du CSE. Le PDG persiste à ne pas vouloir recueillir l'avis du comité (risquant au passage de se trouver en « délit d'entrave ») en prétextant que les conditions de travail restent les mêmes et que le projet est bienveillant et urgent. Le secrétaire du CSE démontre qu'une consultation du comité aurait pu être engagée dès réception de la préconisation de l'inspectrice, ce qui aurait permis de terminer cette phase administrative obligatoire début mars. Le PDG a plutôt choisi de réclamer à l'inspectrice une confirmation de l'absence d'entrave ...

*Semaine 11 le service EVT et l'équipe Mat avaient déjà été déplacées. Le CSE attend encore de pouvoir jouer son rôle de représentant du personnel !*

A noter qu'en fin de matinée, un élu de l'UNSA qui estimait que le comité passait trop de temps à évoquer et débattre du service Indemnisation en souffrance depuis des mois, a réclamé d'enchaîner afin de terminer la réunion mensuelle plus vite. Les élus FO estomaqués, ont crié au scandale.

**Information sur l'acquisition de parts de la SAS Mutoxia** 5 ans après la signature d'un pacte d'actionnaires qui nous accordait un peu moins d'un tiers des parts de la société propriétaire de notre siège social, il était prévu qu'une ou plusieurs parties cède ses actions. La direction de la Mutuelle tente de convaincre l'un des partenaires de sortir de la SAS. La Mutuelle pourrait contracter un crédit bancaire important afin de devenir seule propriétaire de Mezzo (via la SAS qui perdurerait) et réaliser des économies.

**Information sur le versement de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat** si votre salaire est modeste (< 3 X le SMIC) vous devez avoir perçu une prime d'un montant maximum de 1000 € avec votre paie de février. Il s'agissait d'en informer officiellement le CSE.

**Information sur le recrutement d'un Directeur des Opérations et sur la Direction des Opérations**

Les élus s'étonnent que ce poste vacant depuis plus de 3 ans soit à nouveau pourvu. La DG explique que le nouveau directeur qui chapeaute Commercial et Indemnisation arrive en fin de parcours professionnel. Il préparera une réorganisation de « l'opérationnel » avec la création prochaine d'une direction « Développement » (commercial + DIRPA/LCDM) et une réorganisation de l'Indemnisation.

**Présentation et approbation du Règlement Intérieur du CSE (sous réserve)** point reporté

**Réponse aux réclamations des élus** comme indiqué sur notre site foamdm.fr le 5 mars, la direction n'a exceptionnellement pas répondu à nos 7 réclamations posées selon les délais et le format habituels. Report à mars 2019.